

# Mot du maire Des nouvelles de votre municipalité 16 août 2018

## Félicitations - Matières organiques : nous sommes champions

Merci à tous ceux et celles qui ont utilisé les nouveaux bacs bruns pour les matières organiques. Pour le premier mois de collecte, lvry est la championne parmi les autres municipalités du territoire de la MRC des Laurentides avec un taux d'utilisation de 32%, évitant ainsi le détournement de 5,47 tonnes de déchets vers les sites d'enfouissement. Un grand merci et bravo à vous!

# Patrouille verte - Reportée en 2019

La Régie intermunicipale des Trois-lacs, l'organisme qui collecte et transporte les matières résiduelles pour la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, a dû malheureusement nous informer que la Patrouille verte a été reporté à l'an prochain. Nous vous avions annoncé lors du dernier Mot du maire que la Patrouille verte (des écoconseillers-ères) passerait à chacun de vos domiciles pour vous guider dans la collecte des matières organiques, mais malheureusement le projet a été reporté à l'an prochain dû à un problème important de personnel. La Régie nous a donc promis qu'on serait les premiers servis l'an prochain, ça nous aura laissé le temps de devenir meilleur!

## La voirie – un sujet contentieux

A l'arrivée en poste de la nouvelle équipe, nous nous sommes vite rendus compte de plusieurs plaintes liées à l'état des routes sur le territoire. Bien qu'il n'y a que trois mois que la nouvelle directrice générale est en poste, nous avons tout de même réussis à effectuer certains travaux essentiels sur le territoire.

En plus des tâches continues comme le déneigement (144 000 \$), la remise à neuf d'enseignes endommagées, la coupe d'arbres pour améliorer la visibilité ainsi que l'enlèvement d'arbres tombés sur les routes (+/- 5000 \$), nous avons aussi complété les travaux suivants :

- L'hiver a été dur nécessitant le prolongement des travaux de déneigement beaucoup plus tard qu'à l'habitude (4500\$)
- Fauchage des fossés sur les chemins du Lac-de-la-Grise, du Lac Manitou-Sud et Fyon (2 500 \$)
- Balayage et ramassage du sable sur les chemins publics (10 500 \$)
- Retraçage de la ligne du centre sur les chemins Lac Manitou Sud, 2 dos d'âne et 5 lignes d'arrêt (3 000 \$)
- Réparation des trous dans l'asphalte et sur le gravois des routes publiques endommagées par les méfaits de l'hiver (3 000 \$)
- Réparation de ponceaux sur le chemin Lac Manitou Sud (plage) (2 000 \$)
- Remplacement du ponceau du chemin Lac Manitou Sud (13 000 \$)
- Nivellement des chemins Fyon et de la Vallée du Manitou (2 000 \$)
- Règlement de l'écoulement des eaux et des sédiments Chemins Daoust et Lacasse (À être fait en septembre/octobre) (23 000 \$)

En prévision de l'exercice budgétaire de 2019, notre intention est de produire un inventaire complet des routes publiques en vue de mieux cerner les priorités. Ceci nous aidera à mieux comprendre l'état des routes et effectivement de mieux servir les besoins de la Municipalité. D'ici là, nous vous demandons d'être patients puisque nous ne pourrons pas faire davantage cette année par manque de budget.

## Propriétaires de puits – à quelle fréquence dois-je analyser l'eau?

#### Le contexte

Dans la région des Laurentides, environ 150 000 (25%) citoyens s'approvisionnent en eaux par des puits individuels. Cependant, seulement un propriétaire sur cinq procède à des analyses pour s'assurer que l'eau n'est pas contaminée par des microbes ou des produits chimiques. Cette situation peut représenter un risque à la santé puisque des campagnes effectuées au Québec ont attesté qu'un peu plus de 8% des puits privés démontrent la présence d'Escherichia coli, une bactérie responsable de gastro-entérites, parfois sévères.



## Fréquence des prélèvements

Afin de prévenir les problèmes de santé causés par les contaminants microbiologiques et chimiques, le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) des Laurentides recommande aux propriétaires de puits de vérifier la qualité de l'eau potable :

- Au moins deux fois par année pour les contaminants microbiologiques, soit au printemps et à l'automne (après la période de dégel ou de fortes pluies)
- Au moins une fois pour les contaminants chimiques
- Si l'eau a changé d'aspect, de goût ou d'odeur
- Si les travaux ont été effectués au puits ou à proximité de celui-ci

## Où faire analyser l'eau?

Vous pouvez faire analyser votre eau dans un laboratoire accrédité par le ministère de L'Environnement (MDDELCC). La liste complète se trouve à l'adresse suivante : <a href="http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/lla03.htm">http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/lla03.htm</a>

Plus spécifiquement, dans les Laurentides, il y a deux entreprises qui sont accréditées pour effectuer l'analyse des contaminants microbiologiques et chimiques de l'eau potable. Pour vous aider, leurs détails sont inclus ici-bas :

H2Lab inc. 180, boulevard Norbert-Morin Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5 Téléphone: 819 326-8690

Débit Lab inc. 283, boul. des Hauteurs Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5E7 Téléphone : 450 438-6965



Si vous soupçonnez des problèmes de santé liés à la qualité de votre eau, communiquez avec le service Info-Santé en composant le 811.

## La vente itinérante – la prévention a bien meilleur goût

La Sûreté du Québec nous demande de rappeler quelques conseils de prévention à propos de la vente itinérante, communément appelée le porte-à-porte. Les vendeurs itinérants qui emploient des tactiques de vente sous pression s'avèrent très insistants influençant les consommateurs qui finissent parfois par acheter un produit ou signer un contrat pour un service malgré leur réticence.

- Demandez le nom de la personne et de la compagnie ou de l'organisme de bienfaisance qu'elle représente
- Demandez-lui de produire une pièce d'identité avec photo et prenez le temps de bien vérifier ces informations
- S'il s'agit d'un organisme de bienfaisance, demandez qu'on vous explique par écrit la façon dont les fonds recueillis sont répartis
- Ne donnez jamais de renseignements personnels ni de copies de factures ou d'états financiers
- S'il s'agit d'une occasion d'investissement, faites les recherches nécessaires. Ne signez rien et lisez tout ce qui est écrit en petits caractères
- Souvenez-vous que vous avez droit à un délai de réflexion pour tout contrat signé à domicile
- Connaissez vos droits. Consultez le Bureau d'information aux consommateurs de votre province ou territoire

Pour les Laurentides, le Bureau de l'Office de la protection du consommateur est au :

500, boul. des Laurentides, bur. 1648 A Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4M2 Télécopieur : 450 569-3110

Par ailleurs, le site internet de l'Office est le <a href="https://www.opc.gouv.qc.ca/">https://www.opc.gouv.qc.ca/</a>

# Pêcheurs avertis - remettre les truites grises (touladis) à l'eau



Saviez-vous qu'au Québec, si vous pêchez des truites grises aussi connues sous le nom de touladis, vous devez les remettre à l'eau.

## Pourquoi vous dites! Et bien, voici ce qu'il en est

Afin de restaurer la population de touladis, le gouvernement a procédé à un programme d'ensemencement du Lac Manitou entre 1992 et 2000. En août 2012, le gouvernement a effectué des tests pour savoir où en était la population de touladis. Ils ont analysé le contenu des estomacs des femelles capturées pour réaliser que les touladis sont à « croissance lente » puisque plus de 63% des estomacs étaient composés de zooplancton. Étant donné que ca prend de 7 à 8 ans avant qu'un touladi soit assez mature pour se reproduire, la population n'est pas considérée à son point d'équilibre.

Donc selon le plan de gestion du Ministère des Forêts, Faune et Parcs, sur le Lac Manitou, la remise à l'eau des touladis est obligatoire.

### Comment reconnaître les touladis. Ils ont :

- une absence de marbrures sur le dos et les nageoires dorsale et caudale;
- aucune tache rouge;
- des nageoires pectorales et pelviennes parfois bordées d'une bande blanche, mais très étroite et diffuse;
- la nageoire caudale est profondément fourchue



## Gestion du Barrage Manitou – comment ça fonctionne

Avez-vous remarqué le barrage sur le chemin du Lac-de-la-Grise tout près des bureaux de la Municipalité et vous êtes vous déjà questionnez à son sujet. Eh bien, la nouvelle équipe a pensé que vous seriez intéressé à en savoir un peu plus sur la gestion du barrage et comment tout fonctionne.

La Loi sur la sécurité des barrages de même que son règlement d'application qui sont en vigueur depuis le 11 avril 2002 instaurent une série de mesures encadrant la construction, la modification et l'exploitation des barrages à forte contenance, dont le barrage Manitou.

C'est le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) qui gère non seulement le barrage Manitou mais aussi la station hydrométrique y étant rattachée. Cette station (une parmi environ 230 stations hydrométriques) mesure les niveaux et les débits des principaux cours d'eau sur une base continue, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et transmettent les données enregistrées, toutes les heures, à un système de collecte intégré de données télémesurées. Sur une base quotidienne, il est donc possible d'obtenir des données sur les niveaux d'eau ou sur les débits, notamment pour effectuer des suivis lors des crues printanières ou des sécheresses estivales, optimiser la gestion des quelques 780 barrages publics ou connaître le niveau de certains plans d'eau pour la pratique d'activités de plein air.



Par ailleurs, le CEHQ rend accessibles des données, des études et des produits cartographiques pour que les citoyens qui vivent à proximité de lacs ou de cours d'eau ainsi que tout autre intéressé puisse globalement suivre le comportement de certains plans d'eau.

Des renseignements historiques, des données en temps réel et certaines données prévisionnelles sont aussi disponibles aux stations de mesure du réseau hydrométrique québécois exploitées par le CEHQ.

En allant sur le site internet du CEHQ, on peut voir que le barrage est présentement ouvert bien que certains autres sont fermés.

Pour de plus amples informations et pour consulter l'information sur le barrage Manitou (numéro X0005241) ou tout autre barrage ainsi que les données captées par la station hydrométrique (040106) y étant rattachée, visitez le site du CEHQ au : https://www.cehq.gouv.gc.ca/.

# Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des questions que vous voulez que l'on traite dans un futur Mot du Maire, laissez-nous savoir. Nous ferons de notre mieux pour le faire.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Passez d'excellentes vacances estivales.



Le maire,
Daniel Charette
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
info@ivry-sur-le-lac.qc.ca